

**Compte-rendu des décisions prises par  
le conseil municipal - Séance du jeudi 27 octobre 2011**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	: 35
Présents	: 20 puis 21 puis 22 puis 23
Votants	: 28 puis 29 puis 31

**CONVOCATION** du 20 octobre 2011.

**ETAIENT PRESENTS**

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Myriam AUVAGE, Esther POTIN-ROSSILLON (à partir de 19 h 25 avant la fin du débat d'orientations budgétaires - question N°8), Alain YVROUD, Claudie FRAYSSE (à partir de 19 h avant le vote de la question N°5), Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE (à partir de 18 h 55 avant le vote de la question N°4), François GRUFFAZ, Michel MAURY, Nathalie MURGUET, Fatiha BRUNETTI et Denise DELAGE-DAMON.

**ETAIENT EXCUSES**

Pascal PELLER (ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD), Esther ROSSILLON-POTIN (ayant donné procuration à Claudie FRAYSSE à partir de 19 h), Éliane RAMUS (ayant donné procuration pour la séance à Alain YVROUD), Nicolas VAIRYO (ayant donné procuration pour la séance à Myriam AUVAGE), Claudie FRAYSSE (jusqu'à 19 h), Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Christiane MOLLAR), Carole DELROISE (jusqu'à 18 h 55), Géraldine REBUT (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Jean-Pierre ANTIGNAC (ayant donné pouvoir pour la séance à Georges BUISSON), Hervé BOILEAU (ayant donné procuration pour la séance à Fatiha BRUNETTI), Christian SERRA (ayant donné procuration pour la séance à Denise DELAGE-DAMON) et Thibaut GUIGUE.

**ETAIENT ABSENTS**

Sophie ABENIS, Denise PASINI-SCHAUBHUT et Azzedine ZALIF.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Corinne CASANOVA.

**1. ADMINISTRATION GENERALE - Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal**

Le Député-maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation :

- ➔ **Décision du 06/09/2011** : portant réalisation d'une ouverture de crédit court terme d'un montant de 1 800 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie
- ➔ **Décision du 21/09/2011** : autorisation d'occupation temporaire d'un local Bld Wilson, pour un an, à titre gratuit, au profit de l'association Grapevine,
- ➔ **Décision du 21/09/2011** : autorisations d'occupation temporaire de locaux à la maison des associations, pour un an, à titre gratuit, au profit d'ADAMSPA, de l'Académie de peinture et de sculpture aixoise, des Amis de la Terre, de Chouette Compagnie, de la CFDT, de CFTC, de CGT UL, de la CGT, de la CGT Territoriaux, de la Croix Rouge, d'Enfance Majuscule, d'Europe Ecologie, de FO Municipaux, de FO

UL, d'Handisport, d'Hobby Fleurs, d'Aix Loisirs, de l'Amicale des anciens savoisiennes, d'APREP, d'Ashtanga yoga, des Cyclotouristes aixois, de l'Eveil des ressources, de la FNACA, de Graphie Art, de Lire aux axillants, de Milena Mia, des Opérés du Cœur, de l'amicale du personnel des Thermes, de Pleins feux, de Purana Yoga, de questions pour un champion, de respiration et harmonie, de Ressources, de Rhône Alpes France Benin, de Roue Libre, de spéléologie Aix-les-Bains/Le Revard, d'UNAFAM 73, de photo club, de Resto du Cœur, des Scouts guides France, du Tarot Club, de France Palestine et de GEIQ Pays de Savoie et de l'Ain,

→ **Décision du 21/09/2011** : représentation de la Ville par Nathalie Ponard, Directeur des Ressources Humaines le jour de l'audience en appui du Cabinet CLDAA LIOCHON et DURAZ afin de défendre les intérêts de la Ville dans le contentieux qui l'oppose à Mme LAMBERT Bénédicte

→ **Décision du 23/09/2011** : désignant la Ville Partie Civile contre M. Romain BEDONI pour la dégradation et tentative de vol sur un horodateur.

→ **Décision du 30/09/2011** : autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez de chaussée du Grand Hôtel, pour un an, à titre gratuit, au profit d'AVF Accueil,

→ **Décision du 05/10/2011** : Désignation du Cabinet CLDAA LIOCHON et DURAZ pour ester en justice dans le contentieux qui nous oppose à Mme Paulette NEGRI

→ **Décision du 06/10/2011** : autorisations d'occupation temporaire de locaux à la maison des associations, pour un an, à titre gratuit, au profit de la direction départementale des territoires, du service de la navigation Rhône-Saône et du centre hospitalier de Bassens,

→ **Décision du 11/10/2011** : portant signature d'un marché MAPA avec le Cabinet ICMArchitectures à Aix-les-Bains pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison des associations, pour une durée de 38 mois et un montant de 189 553,03 euros HT.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

## **2. ADMINISTRATION GENERALE - Recensement de la population 2012 - rémunération des agents recenseurs**

A l'unanimité le conseil municipal décide d'engager 6 agents recenseurs et de les rémunérer selon les modalités et montants fixés à savoir

- bulletin individuel 1,60 € l'unité

- feuille de logement : 1,10 € l'unité

- deux séances de formation d'une demi-journée : 45 € /séance

- une tournée de reconnaissance avant la collecte proprement dite : 60 €

Et, le cas échéant :

▶ une indemnité de déplacement aux agents recenseurs qui utiliseraient leur véhicule personnel, conformément à la délibération du conseil municipal du 05.02.2004

▶ une prime de fin de campagne équivalente à 10% de la rémunération de base attribuée aux agents recenseurs ayant mené correctement à terme la collecte de leur secteur.

POUR : 28 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

## **3. RESSOURCES HUMAINES - Information de l'Assemblée délibérante portant sur la mise à disposition de personnels municipaux auprès de l'Office de tourisme aixois**

En application des dispositions de l'article 61 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, l'assemblée délibérante prend acte du projet de reconduction de mises à disposition de personnels de la Ville d'AIX LES BAINS (8 agents) auprès de l'Office de Tourisme aixois.

#### **4. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois permanents**

Pour répondre aux besoins des services, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et à l'avis du comité technique paritaire en date du 7 octobre 2011, le conseil municipal à l'unanimité adopte la transformation de postes au tableau des emplois de la collectivité.

POUR : 29 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **5. FORET COMMUNALE - Coupe d'affouage 2011/2012 en forêt communale de Corsuet**

A l'unanimité le conseil municipal donne pouvoir au Maire en vue d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation d'opérations de coupes de bois prévues en forêt communale de Corsuet, effectuées par l'Office National des Forêts et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **6. MARCHÉ DE TRAVAUX - Groupe scolaire de Choudy – Ecole élémentaire et maternelle – Restructuration et extension – Autorisation de signature des marchés**

En complément de la délibération en date du 28 Mars 2011, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés de travaux concernant la restructuration et l'extension du groupe scolaire de Choudy, écoles élémentaire et maternelle.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **7. MARCHÉ PUBLIC - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Aix-les-Bains (CALB) : marché pour la réalisation de contrôles d'accès**

Dans le but d'optimiser les coûts et d'homogénéiser la gestion des espaces de circulation publique par bornes pilotées, la Ville d'Aix-les-Bains envisage de constituer un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) en vue de la réalisation de contrôles d'accès.

A l'unanimité le conseil municipal valide la constitution de ce groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **8. AFFAIRES FINANCIERES - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires 2012 vise, deux mois avant l'examen du budget, à proposer les grandes orientations de la collectivité en terme de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

#### **9. AFFAIRES FINANCIERES - Fixation du taux de la taxe d'aménagement (T.A.), des exonérations facultatives et convention de reversement à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)**

La réforme de la fiscalité de l'aménagement prévoit la suppression de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) dès le 1<sup>er</sup> Mars 2012, et son remplacement par la Taxe d'Aménagement (T.A.) Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer pour la taxe d'aménagement un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire, ce taux intégrant 2 % à reverser à la CALB, d'exonérer pour la part communale et totalement, les constructions suivantes, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme : les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui

ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements bénéficiant d'un prêt aidé de l'État PLS et PLUS) et autorise le Maire à signer la convention ci-annexée, de reversement à la CALB de la part de la taxe d'aménagement correspondant aux charges que celle-ci supporte pour les équipements publics relevant de sa compétence.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **10. AFFAIRES FINANCIERES - Mesure comptable : reprise de provisions**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reprise de la provision créée par délibération du 29 mai 2006 pour le contentieux ULRICH, à hauteur de 50.000 euros. Ce dossier est à ce jour définitivement clos.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **11. AFFAIRES FINANCIERES – Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires**

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-7, le conseil municipal à l'unanimité adopte l'attribution de subventions à certaines associations ou personnes physiques.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **12. AFFAIRES FINANCIERES - Décisions Modificatives n° 1 – Ville – Eau – Parking**

La Décision Modificative n° 1 VILLE s'équilibre à hauteur de 1.088.110 euros en investissement et 403.126 euros en fonctionnement.

La Décision Modificative n° 1 PAKING s'équilibre à hauteur de 0 euro en investissement et 30.642 euros en fonctionnement.

La Décision Modificative n° 1 EAU s'équilibre à hauteur de 320.205 euros en investissement et 34.000 euros en fonctionnement.

Ces décisions prennent en compte les ajustements de crédits, en dépenses et en recettes, nécessaires au fonctionnement des services.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les décisions modificatives telles que présentées.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **13. AFFAIRES FINANCIERES - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : fixation d'un coefficient multiplicateur à zéro**

Suite à l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010, le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité, a été modifié.

Les communes doivent voter un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas voter de façon concordante avec le Syndicat et de refuser la mise en place de cette taxe en fixant ce coefficient à 0 sur le territoire.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

#### **14. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE – Modification des statuts**

Le SDES a décidé de modifier ses statuts pour répondre, d'une part, aux exigences légales de la compétence obligatoire, et d'autre part, pour apporter une plus grande aide aux communes qui le souhaitent dans le cadre de ses compétences optionnelles.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la modification des statuts du SDES et leur nouvelle rédaction qui en découle.

A 20 h 10, le Député-maire ouvre le chapitre des questions orales sans débat.

***LA SÉANCE EST LEVÉE A 20 HEURES 20.***

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du jeudi 27 octobre 2011, est affiché à la porte de la mairie le vendredi 28 octobre 2011.

**Alain GABRIEL**  
**Directeur Général des Services**